

Section 1. Identification du produit et de l'entreprise

Noms des produits : CaviWipes^{MC}
KavoWipes1

¹ : Remarque : KavoWipes est un produit d'exportation commercialisé principalement dans les zones visées par le REACH ; la présente FDS s'applique aux voies d'expédition qui comprennent des segments de transport et (ou) des expéditeurs qui requièrent le format standard de FDS du système général harmonisé lorsqu'ils expédient KavoWipes. Les utilisateurs de KavoWipes doivent communiquer avec le représentant de l'Union européenne du fabricant pour obtenir la révision à jour de la FDS standard selon le REACH pour les KavoWipes.

Usage du produit : Nettoyant pour surface dure et serviettes désinfectantes

Fabricant : METREX® RESEARCH
28210 Wick Road
Romulus, Michigan 48174
U.S.A.

Numéro de téléphone d'urgence : 1-800-841-1428 (Service à la clientèle)

Numéro de téléphone en cas d'urgence chimique (déversements de produits chimiques, fuites, incendie, exposition ou accident seulement) :

CHEMTREC 1-800-424-9300 (aux E.U.) - 1-703-527-3887 (à l'extérieur des É.-U.)

Date de préparation/révision de la FDS : 4/30/19

Section 2. Reconnaissance des dangers

SGH/Classification des dangers 2012 :

Liquide inflammable - Catégorie 3

Irritation des yeux - Catégorie 2B

Attention!



Phrases sur les dangers :

Liquide et vapeurs inflammables. Provoque une irritation des yeux.

Énoncés de prévention :

Tenir loin de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Utilisez un équipement à l'épreuve des explosions électriques, de la ventilation et du matériel d'éclairage.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Se laver soigneusement après manipulation. Porter une protection pour les yeux.

Énoncés de réponse :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. En

cas de port de lentilles cornéennes, retirer celles-ci si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer. Obtenir une aide médicale si l'irritation oculaire persiste.

En cas d'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée, un brouillard d'eau, de la mousse antialcool, du dioxyde de carbone ou des produits chimiques secs pour éteindre.

Énoncés relatifs à l'entreposage :

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Énoncés d'élimination :

Éliminer le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux et nationaux.

Autres dangers : Aucun autre danger.

Section 3. Composition / information sur les composants

Composant	No CAS	Quantité
Eau	7732-18-5	70-80%
Isopropanol	67-63-0	17,2%
Éther monobutylique de l'éthylèneglycol (2-butoxyéthanol)	111-76-2	1-5%
Chlorure de diisobutyl phénoxy éthoxy éthyl diméthyl benzyl ammonium	121-54-0	0,28%

Section 4. Premiers soins

Inhalation : Emmener à l'air frais. Obtenir de l'aide médicale si la respiration est difficile.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec les yeux : Garder les yeux ouverts et les rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact, si présentes, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion : N'est pas une voie d'exposition normale pour une serviette. Rincez la bouche à l'eau. Ne jamais donner quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consultez un médecin.

Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés : Provoque une irritation des yeux. Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation. L'ingestion peut causer des troubles gastriques et des nausées.

Indication d'une attention médicale immédiate et nécessité d'un traitement spécial : Une aide médicale immédiate n'est pas requise.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agent extincteur approprié (ou inapproprié) : Utiliser de l'eau pulvérisée, un brouillard d'eau, de la mousse antialcool, du dioxyde de carbone ou des produits chimiques secs. Refroidissez les contenants exposés au feu avec de l'eau.

Dangers spécifiques liés au produit chimique : Le saturant liquide est un liquide et des vapeurs inflammables. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans des espaces confinés si de grandes quantités sont utilisées.

Équipement personnel spécial et précautions pour les pompiers : Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et un vêtement protecteur complet pour les incendies dans les endroits où les produits chimiques sont utilisés ou entreposés.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Porter des vêtements et équipements protecteurs et appropriés.

Précautions environnementales : Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Ramasser la serviette et la placer dans un contenant aux fins d'élimination. Ne pas jeter dans les égouts. Jeter le contenant à la poubelle. Ne pas réutiliser ou remplir la boîte.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec les yeux. Bien nettoyer avec du savon et de l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la toilette. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Le saturant liquide est un liquide et des vapeurs inflammables. Tenir loin de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toutes autres sources d'allumage. Garder les conteneurs fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas réutiliser les serviettes.

Conditions de sécurité du stockage, y compris toutes incompatibilités : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé loin de la chaleur, des oxydants et de toutes sources d'allumage.

Section 8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Limites d'exposition

Chimique	Limites d'exposition
Eau	Pas de limite établie.
Isopropanol	200 ppm – MPT 400 ppm - LECT, valeur TLV de l'ACGIH 400 ppm - MPT, valeur PEL de l'OSHA
Éther monobutylique de l'éthylèneglycol (2-butoxyéthanol)	20 ppm - MPT, valeur TLV de l'ACGIH 50 ppm - MPT de l'OSHA, valeur PEL (peau)
Chlorure de diisobutyl phénoxy éthoxy éthyl diméthyl benzyl ammonium	Pas de limite établie.

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utiliser une ventilation aspirante locale ou générale adéquate pour maintenir les expositions au-dessous des limites d'exposition en milieu de travail.

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est normalement requise.

Protection des mains : Le port de gants imperméables, comme en butylcaoutchouc ou en nitrile, est recommandé pour les opérations qui peuvent résulter en un contact prolongé ou répété avec la peau.

Protection pour les yeux : Aucune protection oculaire n'est requise dans le cadre d'une utilisation normale. S'il y a une possibilité de projection de liquide, porter des lunettes de protection contre les produits chimiques pour prévenir un contact avec les yeux.

Protection de la peau : Aucune protection cutanée n'est requise dans une utilisation normale. Porter des vêtements de protection au besoin pour éviter un contact prolongé/répété avec la peau. Les vêtements contaminés devraient être enlevés et lavés avant qu'ils ne soient portés à nouveau.

Mesures d'hygiène : Des installations sanitaires et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence adéquats devraient être disponibles dans la zone de travail.

Autre : Aucun autre contrôle de l'exposition/aucune autre protection personnelle n'est requis dans des conditions normales d'utilisation.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Les données suivantes s'appliquent au saturant liquide.

Apparence :	Liquide clair sur une serviette blanche	Odeur :	Alcool
Seuil olfactif :	0,001 ppm - (éther monobutylique de l'éthylèneglycol)	pH :	11,0-12,49
Point de fusion/congélation :	Non déterminé.	Domaine/point d'ébullition :	Non déterminé.
Point d'éclair :	28,3°C (83°F)	Taux d'évaporation :	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Sans objet.	Limites d'inflammabilité :	LEI : 2% LSE : 12,7%
Tension de vapeur :	43,3 mmHg à 20 °C (propan-2-ol)	Densité de vapeur :	2,1 (propan-2-ol)
Densité relative :	0,972	Solubilités :	Complètement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage : (N-octanol/eau)	Non déterminé.	Température d'autoignition :	Non déterminé.
Température de décomposition :	Non déterminé.	Viscosité :	Non déterminé.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Non réactif à la température ambiante.

Stabilité chimique : Stable.

Possibilité de réactions dangereuses : Non réactif.

Conditions à éviter : Chaleur, étincelles, flammes et toutes autres sources d'allumage.

Substances incompatibles : Agents oxydants forts, acides et alcalis forts.

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique produira du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes d'azote, des amines, du chlore et du chlorure d'hydrogène.

Section 11. Données toxicologiques

Effets potentiels sur la santé :

Ce qui suit s'applique au saturant liquide. La serviette n'est pas dangereuse.

Inhalation : Peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures. De grandes concentrations de vapeurs peuvent produire des nausées, des vomissements, des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, une faiblesse, de la fatigue, une narcose et une possible perte de conscience. N'est pas une matière toxique à effets aigus chez les rats.

Contact avec la peau : Une exposition prolongée ou répétée peut causer une légère irritation. Aucun signe de toxicité ou d'irritation observé dans une étude sur la toxicité dermique chez les lapins. Non-irritant dans une étude sur l'irritation primaire chez les lapins. Négatif dans une étude sur la sensibilisation cutanée chez les cobayes.

Contact avec les yeux : Peut provoquer une irritation. Irritant modéré dans une étude sur l'irritation oculaire chez les lapins. Effets inversés en 7 jours.

Ingestion : L'ingestion peut causer des troubles gastro-intestinaux et des effets sur le système nerveux central comme des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence et des nausées. N'est pas une matière toxique à effets aigus chez les rats.

Danger chronique : Aucun danger chronique actuellement connu.

Cancérogène : Aucun des composants ne figure sur les listes de cancérogènes ou de cancérogènes potentiels du CIRC, du NTP, de l'ACGIH ou de l'OSHA.

Valeurs sur la toxicité aiguë de Caviwipe 1 :

DL₅₀ orale du rat - >5000 mg/kg ; DL₅₀ par voie cutanée - rat - > 2000 mg/kg ; CL₅₀ inhalation rat - >2,08 mg/L

Section 12. Données écologiques

Ce produit n'est pas classé comme étant toxique au niveau aquatique selon les critères du SGH se rapportant à la toxicité aquatique.

Toxicité : Aucune donnée sur la toxicité n'est disponible pour le produit.

Isopropanol : CL₅₀ de la tête-de-boule - 11 130 mg/L/48 h ; CL₅₀ Crevette brune - 1 400 mg/L/48 h ; Chlorure de diisobutyl phénoxy éthoxy éthyl diméthyl benzyl ammonium : CL₅₀ Pimephales promelas - 1,6 mg/L/96 h ; CL₅₀ Lepomis macrochirus - 1,4 mg/L/96 h.

Persistance et dégradabilité : Le propan-2-ol et le 2-butoxyéthanol étaient facilement biodégradables lors des tests de dépistage. Le chlorure de diisobutyl phénoxy éthoxy éthyl diméthyl benzyl ammonium

n'est pas facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation : Le propan-2-ol a un facteur de bioconcentration estimé à 3, ce qui suggère que le potentiel de bioaccumulation est faible.

Mobilité dans le sol : Le propan-2-ol devrait avoir une très grande mobilité dans le sol.

Autres effets indésirables : Aucun autre effet indésirable n'est connu.

Section 13. Données sur l'élimination du produit

Élimination des lingettes : Ne pas réutiliser les serviettes. Jeter la lingette utilisée dans la poubelle. Ne pas jeter les serviettes dans les toilettes.

Élimination des contenants : Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ou remplir à nouveau ce contenant. Remettre pour recyclage, si disponible. Si le recyclage n'est pas disponible, jeter les dans la poubelle.

Section 14. Informations relatives au transport

	Numéro ONU	Désignation officielle de transport de l'ONU	Classe(s) de danger	Groupe d'emballage	Dangers pour l'environnement
DOT des É.-U.	Aucun numéro ONU.	Non réglementé conformément à l'exception sur l'alcool (49CFR 173.150(e))	Aucune classe de danger.	Aucun groupe d'emballage.	Aucun risque environnemental.
ADR/RID DE L'UE	UN1987	Alcools, n.s.a. (Propan-2-ol)	3	III	Aucun risque environnemental.
IMDG	UN1987	Alcools, n.s.a. (Propan-2-ol)	3	III	Aucun risque environnemental.
IATA/OACI	UN1987	Alcools, n.s.a. (Propan-2-ol)	3	III	Aucun risque environnemental.

Transport en vrac (conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au Recueil IBC) : Non applicable – le produit est transporté uniquement sous une forme emballée.

Précautions spéciales : Aucune mesure de précaution spéciale n'est identifiée.

Section 15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux américains :

Classification de danger des articles 311/312 de la SARA de l'EPA : Se reporter à la section 2 pour la classification des dangers de l'OSHA.

SARA 313 DE EPA : Ce produit contient les produits chimiques suivants assujettis aux exigences de déclaration annuelles sur la libération sous le Titre III de SARA, Section 313 (40 CFR 372) :

Éther monobutylique de l'éthylèneglycol (éther

111-76-2

1-5%

glycolique)

Protection de l'ozone stratosphérique : Ce produit n'est pas connu de contenir ou d'avoir été fabriqué avec des substances qui appauvrissent l'ozone comme il est défini dans l'Appendice A de Sous-partie A de 40 CFR Partie 82.

CERCLA SECTION 103 : Ce produit n'est pas assujéti aux exigences de déclaration de la CERCLA ; cependant, de nombreux États ont des exigences plus rigoureuses en matière de signalement des rejets. Le rapport des déversements requis sous les règlements fédéraux, d'état et locaux.

Pesticide homologué par l'EPA des É.-U. : Ce produit chimique est un pesticide homologué par l'Agence de Protection Environnementale des États-Unis [United States Environmental Protection Agency, USEPA] et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale des pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et de l'information sur les risques exigés pour les fiches de données de sécurité (FDS) et les étiquettes en milieu de travail visant les produits chimiques qui ne sont pas des pesticides. L'information sur les risques qui est exigée sur l'étiquette du pesticide est reproduite ci-dessous. L'étiquette du pesticide renferme également d'autres renseignements importants, y compris le mode d'emploi.

ATTENTION!

Nocif en cas d'absorption par la peau. Cause une irritation modérée aux yeux.
Tenir hors de portée des enfants.

Inventaires Internationaux

Inventaire de la TSCA de l'EPA (É.-U.) : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire des substances chimiques de la Toxic Substances Control Act (TSCA) ou en sont exemptés.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement : Tous les composants de ce produit sont répertoriés sur la Liste Intérieure des Substances (LIS) ou exemptés.

AUSTRALIE : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire australien des substances chimiques (AICS) ou en sont exemptés.

CHINE : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) ou en sont exemptés.

Union européenne : Tous les composants dans ce produit sont répertoriés dans l'inventaire de l'EINECS ou en sont exemptés.

JAPON : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire japonais des substances chimiques existantes ou nouvelles (ENCS) ou en sont exemptés.

CORÉE : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans la liste coréenne des substances chimiques existantes (KECL) ou en sont exemptés.

PHILIPPINES : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire des Philippines des produits et substances chimiques (PICCS) ou en sont exemptés.

Section 16. Autres informations
--

Date d'entrée en vigueur : 30 Avril 2019

Remplace la version datée du : 5 septembre 2018

Résumé de la révision : Section 11 - Santé chronique et faute de frappe

L'information et les recommandations énoncées dans la présente sont tirées de sources considérées comme étant exactes à la date de préparation ; toutefois, METREX® RESEARCH ne donne aucune garantie quant à l'exactitude ou la pertinence des recommandations, et n'assume aucune responsabilité quant à l'utilisation de celles-ci.